

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 août 2011

CP 11/08-29

L'an deux mil onze, le 26 août à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Monclar-de-Quercy sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTEGE

Lors de sa séance du 27 juin 2011, l'Assemblée Départementale a approuvé une autorisation de programme globale de **240 683 €** pour l'aide aux communes en matière de restauration des monuments historiques classés et inscrits, objets mobiliers.

Je vous propose d'examiner les demandes de subventions déposées par les communes et d'approuver les propositions d'aides départementales suivantes ci-dessous présentées.

I- IMMEUBLES CLASSÉS ET ORGUES CLASSÉES COMMUNAUX

A. Nature des travaux subventionnables

1er cas : restauration des édifices classés (grosses réparations – Travaux de strict entretien sur la base d'un programme annuel arrêté par l'Etat)

2ème cas : Restauration des sols des édifices classés programmée par l'Etat.

3ème cas : Travaux de restauration des orgues classées tels qu'inscrits au programme annuel arrêté par l'Etat.

B. Financement départemental :

- 25 % du coût des travaux sous forme de subvention à la commune (soit 50 % de la charge nette de la commune) si la subvention de l'Etat est égale à 50 %.

- taux de subvention du Département plafonné à 50 % de la participation de l'Etat lorsque celle-ci est inférieure à la moitié du coût des travaux.

Les dossiers déposés au titre des travaux de strict entretien et de restauration des monuments historiques classés appartenant aux communes du département figurent en annexe I pour un montant d'aides de **116 381 €**.

II - OBJETS MOBILIERS COMMUNAUX CLASSES ET INSCRITS

Pour les objets mobiliers protégés, l'existence d'une convention entre l'Etat et la Région assure aux porteurs de projets un financement de 60 % des travaux jusqu'en 2011.

A. Nature des travaux subventionnables

Restauration des objets mobiliers classés et inscrits appartenant aux communes sur la base d'un programme annuel arrêté par l'Etat.

B. Financement départemental

Taux de subvention : 25 % du coût HT des travaux

Pour l'année 2011, la liste des dossiers déposés au titre de la restauration des objets mobiliers classés et inscrits communaux figure en annexe II pour un montant global d'aides de **23 606 €**.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et approuver les propositions d'aides aux communes (annexes I et II) d'un montant global de **139 987 €**.

La situation budgétaire à l'article 2041455, sous fonction 312 du Budget Départemental s'établirait ainsi :

- Autorisation de programme 2011-----240 683 €
- Engagement à la présente commission -----139 987 €
- Reliquat 100 696 €

L'ensemble des aides départementales est versé sous forme de subventions directes aux communes.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 27 juin 2011 approuvant une autorisation de programme globale de 240 683 € pour l'aide aux communes en matière de restauration des monuments historiques classés et inscrits, objets mobiliers,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les aides départementales suivantes telles que détaillées en annexe I et II :
 - Monuments historiques classés : strict entretien
et travaux de restauration..... 116 381 €
 - Objets mobiliers classés 11 187 €
 - Objets mobiliers inscrits 12 419 €
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041455, sous-fonction 312 du budget départemental ;
- Précise que l'ensemble des aides départementales sera versé sous forme de subventions directes aux communes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Annexe I

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES : STRICT ENTRETIEN ET TRAVAUX DE RESTAURATION

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	REGION	DEPARTEMENT
1-BEAUMONT DE LOMAGNE Halle	Réfection des sols de la place Gambetta tranche1 - convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne année 2011 phase1	75 000 €	37 500 €	15 000 €	11 250 €	11 250 € (15%)
2-BRUNIQUEL Château jeune	Réouverture de la porte du château jeune- convention territoriale du Pays Midi-Quercy année 2010 phase2	54 622 €	12 000 €	21 562 €	10 530 €	10 530 €
3-BRUNIQUEL Château jeune	Restauration de la salle d'apparat du château jeune- convention territoriale du Pays Midi-Quercy année 2011 phase 1	379 347 €	94 836 €	132 650 €	75 869 €	75 869 € (20%)
4-CAUSSADE Tour d'Arles	Restauration de la toiture de la Tour d'Arles	39 723 €	19 861 €	9 932 €	-	9 930 €
5-NEGREPELISSE Eglise de St Pierre Es Liens	Restauration de la façade Sud	29 782 €	14 891 €	2 979 €	4 467 €	7 445 €
6-SAINT ANTONIN	Couverture du beffroi de la maison romane (travaux complémentaires)	7 755 €	2 714 €	2 133 €	1 551 €	1 357 €
TOTAL						116 381 €

Le Président,

Annexe II
OBJETS MOBILIERS CLASSES

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	PART ETAT/REGION	COMMUNE	DEPARTEMENT
7-AUVILLAR Église St Pierre	Restauration de la toile assomption de la Vierge	11 002 €	6 602 €	825 € + CC2R: 825 €	2 750 €
8-MONTAUBAN Église Saint Jacques	- Tableau «annonciation» (3ème tranche)	3 500 €	1 750 € (50% Etat)	875 €	875 €
9-MONTAUBAN Église Saint Jacques	- Tableau Vierge au tonneau	14 400 €	8 640 €	2 160 €	3 600 €
10-MONTAUBAN Église Saint Jacques	-Tableau « la présentation de l'enfant Jésus »	15 850 €	9 510 €	2 378 €	3 962 €
TOTAL					11 187 €

OBJETS MOBILIERS INSCRITS

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	PART ETAT/REGION	COMMUNE	DEPARTEMENT
11-CAZALS	Restauration de la toile St Jean Baptiste	5 010 €	3 006 €	752 €	1 252 €
12-MONTALZAT	Restauration de la toile Sainte Famille	5 105 €	3 062 €	767 €	1 276 €
13-SAINT CLAIR	Restauration du tableau Saint Clair	5 145 €	2 829 €	1 030 €	1 286 €
14-SAINT ANTONIN NOBLE VAL	Restauration de 2 toiles	7 090 €	4 254 €	1 064 €	1 772 €
15-SAINT NICOLAS DE LA GRAVE Église	Restauration du tableau « le pressoir mystique » (report programme 2010)	8 200 €	4 920 €	1 230 €	2 050 €
16-SAINT PORQUIER	Restauration du tabernacle et du tableau « repas de la Sainte Famille »	19 135 €	11 481 €	2 871 €	4 783 €
TOTAL					12 419 €

Le Président,